

Chapitre introductif : Approches institutionnalistes des inégalités en économie sociale

Les transformations du capitalisme dressent une nouvelle géographie des inégalités où les frontières se sont considérablement brouillées. Le délitement des anciennes protections conduit à l'aspiration d'une partie croissante de la population dans l'insécurité sociale. Parce que les domaines traditionnels de l'économie sociale (emploi, santé, logement, éducation, etc.) sont un terrain privilégié d'expression de ces inégalités, il était naturel que l'Association d'Économie Sociale (AES) en fasse le sujet central de ses XXVII^e journées. D'autant plus que les inégalités y revêtent un caractère particulièrement choquant. En témoigne l'importance prise par les thématiques de lutte contre les discriminations ou contre l'exclusion dans les orientations de politiques sociales. Il y a donc un réel enjeu à clarifier la notion même d'inégalités afin d'observer leurs diverses manifestations, ainsi que leur éventuel accroissement dans les différents champs de l'économie sociale, mais aussi l'impact des dispositifs adoptés pour tenter de les enrayer.

Dans ce cadre, il semble nécessaire de considérer les phénomènes inégalitaires comme des phénomènes construits, ce qui suppose que l'on étudie les arrangements institutionnels économiques et sociaux à l'origine de leur évolution. C'est pourquoi, les textes présentés dans cet ouvrage, ont en commun de considérer que le marché n'est pas la seule institution qui permet de comprendre le fonctionnement de l'économie et qu'il convient de prendre en compte d'autres institutions qui constituent autant d'alternatives (ou de compléments) au mode marchand.

Le lecteur trouvera donc, dans les deux tomes de cet ouvrage, des articles qui, adoptant cette posture commune, apportent un éclairage original et diversifié sur les phénomènes inégalitaires en économie sociale. Ils soulignent en particulier que les inégalités économiques et sociales ne peuvent être conçues en toute objectivité et que leur définition et mesure sont l'enjeu d'une construction collective. Les inégalités apparaissent alors en statique notamment quand le marché est segmenté (comme c'est le cas du marché du travail) mais aussi en dynamique mettant ainsi en évidence des phénomènes de cumul des inégalités au cours du cycle de vie des individus. Parallèlement, une attention particulière a été portée aux mesures de politiques publiques. Dans des domaines tels que l'éducation, la famille, la santé ou encore l'emploi, les dispositifs adoptés n'ont pas été neutres au regard des inégalités – quand bien même ils ne se fixaient pas explicitement ou uniquement un objectif en termes d'égalité. Ainsi, la pluralité des objectifs et des moyens de la politique publique sera analysée au regard de sa plus ou moins grande équité.

TOME 1 : ÉVALUATIONS

Les inégalités ne choisissent pas leurs victimes au hasard et elles s'additionnent pour les personnes en situation de vulnérabilité sociale : les femmes, les personnes immigrées ou issues de l'immigration, les jeunes, les seniors, les habitants des zones périurbaines, les habitants des zones rurales, etc. De même, les manifestations des inégalités sont repérables dans différents champs (emploi, logement, santé, retraite, etc.) et génèrent des processus cumulatifs qui fonctionnent comme des mécanismes de double ou triple peine. Il en découle des phénomènes de désaffiliation, d'exclusion et de stigmatisation.

L'évaluation de ces inégalités, fondamentalement plurielles et socialement construites, peut alors s'avérer problématique. Celle-ci suppose de se doter d'une définition permettant, en particulier, de distinguer les inégalités condamnables, acceptables ou, au contraire, souhaitables. L'évaluation nécessite aussi des outils de mesure. Sur cette base, il est possible de repérer et d'analyser les manifestations inégalitaires qu'elles prennent la forme d'une segmentation de la population ou qu'elles revêtent un aspect cumulatif au cours du cycle de vie.

1. Définitions et théories des inégalités

Pour parler d'inégalités, il ne suffit pas d'observer des écarts à la moyenne, il faut définir un critère normatif qui permette de (dis)qualifier ces écarts, notamment en prenant appui sur les théories de la justice, issues de la philosophie politique. Certaines inégalités peuvent paraître justifiables parce qu'elles relèvent de la responsabilité individuelle, du libre choix individuel ou parce qu'elles font preuve d'une certaine efficacité économique, permettant d'accroître le bien-être collectif. À l'inverse, d'autres inégalités, qui sont contraires à l'équité ou qui privent l'individu d'une réelle liberté de choix, doivent être combattues. Ainsi, selon le cadre normatif adopté, l'analyse des inégalités s'en trouvera profondément modifiée. Les quatre contributions de ce chapitre mobilisent un appareil conceptuel varié, allant de POLANYI à COMMONS en passant par RAWLS et par SEN, leur permettant de qualifier les inégalités observées. Elles dressent ainsi les bases, non exhaustives mais nécessairement plurielles, d'une théorie des inégalités.

La contribution d'ALCOUFFE et PRADES, parce qu'elle opère un double retour aux sources, est particulièrement éclairante. Sur l'appareil conceptuel de K. POLANYI, tout d'abord, qui est l'un des fondateurs de « l'économie plurielle » et dont les travaux permettent de préciser la question de l'existence de biens communs : ce qui fait « socialisation » et qui ne s'échange pas. Sur les fondements de l'économie sociale, ensuite, avec l'exemple des coopératives de MONDRAGON qui, au-delà d'un simple hybride entre bien privé et bien public, institue un bien commun en imposant un modèle d'équité (depuis 1956, absence de licenciements, hiérarchie salariale réduite, respect du territoire, etc.). Les

auteurs plaident alors pour un dépassement de l'analyse en termes de droits de propriété au profit d'un intérêt porté à la propriété des droits (identité collective, dimension politique, reconnaissance des individus, etc.).

Le texte de MERCHERS mobilise le cadre d'analyse rawlsien, dont il souligne la filiation avec KANT, afin d'éclairer la distinction entre différentes formes d'inégalités, selon qu'elles devront être combattues, maintenues ou produites par les institutions sociales. Notamment à travers la question de la stabilité, l'auteur souligne les ambiguïtés de la pensée rawlsienne, dont il propose un dépassement en se fondant sur des auteurs tels que COHEN, NAGEL ou PARFIT. Il montre en particulier que le principe de priorité ne peut être compris comme un principe absolu. L'article de BERTIN prend appui sur une autre théorie de la justice bien connue, celle de SEN. Celle-ci apparaît alors comme un complément au welfarisme – rendu bancal du fait de l'existence de préférences adaptatives – mais aussi à l'égalitarisme des ressources défendu par RAWLS et DWORKIN ou à l'égalitarisme des chances de ROEMER. En se fondant sur la reconnaissance de la diversité des individus, SEN définit une conception de l'égalité basée sur les capacités. L'auteur propose alors une relecture de ce concept, à la lumière des travaux d'ARNESSON, qui s'appuie sur l'égalitarisme des opportunités de bien être susceptible, selon lui, de poser les bases d'un welfarisme renouvelé.

Le texte de DUBREUIL insiste sur l'idée que le fonctionnement d'un marché réel n'est pas exempt de préoccupations de justice. L'appui sur DUBET et KAUFMAN permet de souligner que le critère d'efficacité est insuffisant pour évaluer la légitimité des inégalités. Il convient, en particulier, de lui adjoindre des préoccupations d'équité et d'épanouissement. L'auteur propose, en mobilisant COMMONS, de rapprocher ces trois conceptions de trois institutions favorisant les transactions entre personnes : institutions de marchandage, de répartition et de direction. Il souligne ainsi que le marché est socialement institué ce qui permet, notamment, que soit respectée la liberté de choix.

2. Mesures des inégalités

Concernant l'élaboration d'outils méthodologiques permettant de repérer les inégalités, une première solution, proposée par certains courants des sciences sociales, consiste à interroger les individus sur leurs conceptions de la justice, ou plutôt de l'injustice, et à considérer comme des inégalités les écarts qu'ils jugent eux-mêmes inacceptables. Mais la méthode la plus répandue en économie reste l'identification des inégalités en s'appuyant sur des données quantitatives (transversales, mais aussi longitudinales, cf. chapitre 4). Cinq contributions de ce chapitre relèvent de cette approche. Quatre d'entre elles proposent une réflexion (historique ou technique) sur des indicateurs existants et trois d'entre elles proposent un nouvel indicateur ou une nouvelle méthode de mesure. Une dernière se fonde sur l'évaluation juridique et apparaît comme com-

plémentaires aux autres : l'appui sur la règle de droit permet de qualifier, sous réserve d'une certaine effectivité, les inégalités injustes puisque illicites.

C'est à une réflexion historique sur la mesure des inégalités en éducation que nous invite NORMAND. L'auteur décrit une première période, dans le monde anglo-saxon comme en France, de mesure des inégalités à partir des tests psychométriques. Progressivement, on passe d'une évaluation des inégalités éducatives en termes d'aptitudes innées dans une optique de sélection des élites, à une évaluation en termes d'inégalités sociales. Cette évolution s'inscrit dans une problématique de mise à jour des « réserves d'aptitude » en lien avec la prise de conscience du rôle croissant du capital humain dans la puissance économique des nations. Le texte d'ALTINOK reste appliqué au domaine de l'éducation, mais son questionnement porte sur les indicateurs de mesure des inégalités dans une optique de comparaisons internationales. Il présente tous d'abord les indicateurs existants (celui de l'Unesco et les indices de GINI) et montre qu'ils sont en partie insatisfaisants car ils négligent des dimensions importantes des inégalités en éducation comme la prise en compte du genre. L'auteur propose alors un nouvel indicateur constitué de cinq dimensions (coefficients de GINI du capital humain, taux d'abandon scolaire, taux de non scolarisation, taux de redoublement et inégalités de genre). Il apparaît que ce nouvel indicateur, même s'il est très corrélé aux autres, change sensiblement le classement de certains pays, notamment pour l'Europe (cas de la Grèce et de la France).

Les deux contributions suivantes présentent chacune un exposé technique inédit sur un indicateur *a priori* déjà très étudié ; successivement l'indice de GINI et l'indice de pauvreté de SEN. MUSSARD, ALPERIN, SEYTE et TERRAZA, suivant la voie ouverte par DAGUM, proposent de décomposer l'indice de GINI longtemps considéré peu décomposable et donc peu attractif. En particulier, au-delà des décompositions usuelles inter et intra groupes, ils proposent une décomposition en sources de revenus qu'ils appliquent aux revenus luxembourgeois de 2001. On peut ainsi attribuer à l'indice global d'inégalités la contribution des sous populations (urbaines, rurales, nationales, étrangères) mais aussi la contribution positive ou négative des différents types de revenus : par exemple, les pensions réduisent les inégalités entre les sous populations mais non les transferts liés à la famille. De son côté, DE MESNARD s'intéresse à la famille des indices de pauvreté de SEN et pointe le paradoxe suivant. Soit le coût relatif de réduction de la pauvreté (CRRP), à savoir la somme qui devrait être dépensée pour éliminer complètement la pauvreté en proportion du revenu total. Si le seuil de pauvreté relatif est endogène (c'est-à-dire fixé en pourcentages du revenu médian sur une courbe de concentration normalisée), alors ce coût CRRP peut diminuer alors que la pauvreté augmente. C'est pourquoi l'auteur prône plutôt le choix d'un seuil de pauvreté exogène, le paradoxe disparaissant dans ce cas-là.

La contribution de CLEMENT s'attaque à un problème de méthode assez répandu dans les travaux empiriques, induit par le déficit d'information sur le phénomène que l'on veut mesurer. Ainsi, l'auteur cherche à cerner l'impact redistributif des aides au logement versées aux ménages russes, à partir des données *Russia Longitudinal Monitoring Survey* de 2003 ; pour pallier l'absence d'information dans cette enquête sur les revenus avant transferts, l'auteur est amenée à appliquer une méthode issue des sciences médicales, le '*propensity score matching*', qui consiste à construire un groupe de comparaison. Il conclut à un faible impact sur la répartition des revenus et la pauvreté, du fait d'une logique d'attribution plus catégorielle que redistributive.

Enfin, le dernier article, de BERTON et MERCAT-BRUNS, propose d'analyser une mesure radicalement différente : les indicateurs utilisés en droit français et américain afin d'appliquer le principe de l'égalité salariale (en particulier dans le cas de discrimination salariale fondée sur le genre). En effet, le caractère pluraliste de la valeur travail rend délicate l'application du principe « à travail égal, salaire égal » et suppose une interprétation pragmatique des juges. Celle-ci se fait alors en deux temps. Il s'agit, tout d'abord, de juger de la comparabilité de deux situations professionnelles. Puis, il convient d'évaluer si les critères de différenciation utilisés liés à la personne, au poste ou aux contraintes économiques sont « admissibles ». Il apparaît donc, selon les auteures, que la mise en application de l'égalité salariale suppose un idéal de transparence et de justification.

3. Segmentations et inégalités

L'approche de la segmentation, initiée par DOERINGER et PIORE, restera comme une avancée majeure de l'économie institutionnaliste, même si elle est aujourd'hui largement récupérée dans le langage de la théorie néoclassique. La pluralité des formes de coordination – par les règles sur un marché interne et par les prix sur un marché externe – induit à la fois une segmentation des emplois et une segmentation des travailleurs. Celles-ci produisent un faisceau d'inégalités, économiques mais aussi sociales si l'on considère que la position sur le marché du travail forge l'identité sociale des individus. Elles conduisent à de profonds déséquilibres sociaux que cherchaient justement à prévenir DOERINGER et PIORE il y a plus de 30 ans. En effet, l'une de leurs questions de départ – la conjonction d'une période de prospérité économique (les années 60 aux États-Unis) et la multiplication des révoltes des minorités américaines cantonnées à occuper les « mauvais emplois » – reste d'une grande actualité.

Les barrières entre travailleurs commencent dès le recrutement par l'introduction de critères plus rudes que ceux mis en œuvre par l'entreprise qui cherche à promouvoir, former ou à davantage rémunérer ses salariés titulaires. BENNAGHMOUCH et GANGLOFF-ZIGLER traitent ainsi des liens entre suréduca-

tion et inégalités sur le marché du travail, inégalités qui se nouent au moment du recrutement et ont ensuite des effets durables sur les carrières professionnelles. La première partie est une revue de littérature sur les principales approches théoriques de la suréducation. Les deux auteures présentent ensuite une enquête qualitative qu'elles ont réalisée auprès d'employeurs de grandes entreprises industrielles afin de comprendre leurs stratégies de recrutement, et particulièrement le poids qu'elles accordent au diplôme.

Les salariés sont également segmentés selon le type de leur contrat de travail. SALLADARRE, à partir d'une analyse économétrique portant sur quinze pays de l'OCDE, met en avant les facteurs qui influencent le recours aux contrats à durée déterminée dont il souligne l'impact inégalitaire. L'auteur insiste notamment sur le rôle des facteurs institutionnels et montre que la protection de l'emploi ou les prélèvements sociaux sur le travail induisent un accroissement du nombre de CDD. Ceci illustre le décalage existant entre un modèle d'emploi fondé sur les CDI et des trajectoires professionnelles de plus en plus instables, dont l'analyse sera développée dans le chapitre suivant.

LE MARCHAND questionne les frontières de la segmentation du marché du travail, telles qu'elle sont codifiées par le droit et les statistiques, en s'intéressant aux cas des travailleurs mobiles ou itinérants. En effet, ces derniers échappent le plus souvent à la catégorie des travailleurs précaires puisque la plupart d'entre eux bénéficient de CDI. Or, c'est bien leur travail qui implique un mode de vie précaire (habitat en camping ou en hôtel, avec quasiment aucune protection juridique de leur logement), ce qui n'apparaît pas dans les quantifications usuelles des inégalités dans l'emploi. D'où la nécessité pour l'auteur d'une redéfinition des qualités du travail et de l'habitat.

Le type de segmentation sur lequel repose l'analyse de KOUMAKHOV est encore différent. Pour comprendre le paradoxe du faible taux de chômage en Russie dans les années 90, malgré la chute de la production, l'auteur reprend les travaux de H. SIMON et propose d'examiner les pratiques du management vis-à-vis des différents segments de la main-d'œuvre en fonction de l'« autorité des idées » (liée aux savoirs techniques) et de l'« autorité des sanctions » (liée au statut). Cette opposition soutient ainsi une lecture cognitive du pouvoir dans l'entreprise russe où la norme de « non licenciement » – à la fois rationnelle et juste – serait respectée. La fécondité d'une lecture segmentationniste du marché du travail s'observe ainsi dans le cas des économies en transition mais aussi dans le cas des économies en développement, comme le prouve PAGES. En s'appuyant sur des données d'enquêtes sur 201 entreprises de Côte d'Ivoire et leurs 1605 salariés l'auteure montre l'existence d'une forte hétérogénéité du travail conduisant à des inégalités durables. La diversité des pratiques de gestion de la main-d'œuvre, analysée en revisitant la notion de marché externe, correspond à des pratiques différenciées des acteurs faisant face à une économie

instable. L'existence d'un double dualisme inter firmes et intra firmes nécessite une refonte des stratégies de développement visant à lutter contre la pauvreté.

4. Nouvelles inégalités au sein du cycle de vie

Les contributions du chapitre suivant constatent que les anciennes protections se délitent et montrent que les carrières deviennent plus instables, faisant naître de nouvelles inégalités. Ce constat pourrait laisser croire à une généralisation de l'insécurité et conduire ainsi à remettre en cause l'approche précédente en termes de segmentation. Cependant, toutes les trajectoires individuelles ne sont pas pareillement touchées par ces transformations. Certaines, plus que d'autres, cumulent les inégalités d'éducation, d'emploi, de santé, de revenus, avec des répercussions importantes, en fin de cycle de vie, sur les droits à la retraite. Les textes de ce chapitre ont en commun d'aborder la question des inégalités dans cette perspective dynamique et souvent croisée. L'intérêt de l'approche longitudinale est en effet qu'elle permet d'étudier conjointement les inégalités dans différents domaines de l'économie sociale souvent traités séparément (par exemple l'impact des inégalités d'emploi sur les inégalités de santé). Enfin, les auteurs abordent la question du rôle des contextes institutionnels et s'interrogent sur les transformations des systèmes traditionnels de protection sociale rendues nécessaires par ces nouvelles inégalités.

GUÉGNARD et MÉRIOT traitent des trajectoires professionnelles de travailleurs à bas salaire, en prenant l'exemple du secteur hôtelier et plus particulièrement celui des femmes de chambre. L'analyse comparative entre trois pays européens permet de montrer que si ces emplois présentent des caractéristiques communes (trajectoires instables, faibles rémunérations, conditions de travail pénibles, temps partiel subi...), dans le cas du Danemark, ils constituent des emplois de transition dans une carrière, alors qu'ils sont de véritables trappes à précarité en France et au Royaume-Uni, ce qui pose la question du poids des facteurs institutionnels et organisationnels. Toujours dans une optique comparative, CHAUPAIN-GUILLOT, GUILLOT et JANKELIOWITCH-LAVAL, étudient l'impact des événements familiaux sur les trajectoires d'activité des femmes dans quatre pays de l'Union européenne (France, UK, PB et Allemagne), à partir des données du *panel européen des ménages*. Ils montrent là encore que selon les contextes institutionnels, et en particulier selon les politiques de conciliation vie familiale/ vie professionnelle mises en œuvre, les trajectoires d'activité des femmes divergent fortement d'un pays à l'autre.

ORTIZ analyse ensuite l'influence des trajectoires professionnelles marquées par l'insécurité ou l'instabilité sur l'état de santé ressenti des actifs de 50 ans et plus. Elle montre que les salariés seniors ayant connu des parcours heurtés se déclarent plus en mauvaise santé que ceux ayant connu une carrière stable et continue, ce qui serait facteur de renforcement des inégalités professionnelles et à terme des inégalités d'accès à la retraite. En effet, si les individus ayant connu

des trajectoires précaires sont en plus mauvaise santé après 50 ans, ils ont d'autant moins de chances de rester en emploi, diminuant encore leurs droits à la retraite déjà amoindris du fait de leur trajectoire instable. Le texte suivant confirme l'influence considérable des trajectoires professionnelles sur les droits à la retraite. En effet, l'article de BARNAY et BRIARD livre une analyse statistique des liens entre parcours professionnels et type de liquidation des droits à la retraite. La construction d'une typologie des salariés aux carrières incomplètes en 8 groupes permet une nouvelle fois d'apprécier le rôle des difficultés de santé dans l'articulation entre marché du travail et régime d'assurance vieillesse. L'analyse explicative des comportements de départ en retraite permet d'affiner les résultats en mettant en avant l'existence d'effets cumulatifs, l'état de santé interagissant avec les contraintes financières ou la situation matrimoniale.

L'existence de carrières incomplètes fait écho aux profondes mutations du marché du travail intervenues ces dernières décennies. Ces mutations ont généré de nouveaux contours à la précarité et ont redessiné la « figure » du travailleur pauvre et par ricochet celle du retraité pauvre que l'on peut tenter de saisir à travers le mécanisme du « minimum contributif » dont BAC, BRIDENNE et COUHIN nous livre une étude documentée. Ce dispositif, mis en place en 1983, s'adresse à des retraités qui ont faiblement cotisé du fait de faibles salaires. Il vise à rendre « payant » le travail effectué et l'effort contributif qui lui est lié, en assurant un montant minimum de droit propre. Dans cette perspective, il a pour objectif de distinguer ses bénéficiaires des titulaires du « minimum vieillesse » qui ont peu ou pas cotisés. L'examen comparé de ces deux dispositifs, de leurs aménagements récents et de leurs populations respectives permet de comprendre la pluralité de logiques (bismarckienne d'un côté, beveridgienne de l'autre) animant la branche vieillesse de la protection sociale française, dans un contexte de fortes inégalités de position sur le marché du travail. REIMAT livre un autre examen du lien entre participation au marché du travail et protection sociale dans la production des inégalités pour les personnes âgées. Le concept de rapport salarial, issu de la théorie de la régulation, est mobilisé pour étudier la notion de « retraite adéquate ». Il permet de proposer une typologie des systèmes de retraite en fonction de la nature et du degré de participation des salariés au marché du travail. Ainsi, le modèle nordique de soutien à l'employabilité est éclairé au travers d'un rapport salarial « flexicurisé/universaliste ». Ce modèle nordique de *flexicurité* est fréquemment cité en exemple dans la mesure où il paraît plus à même que les systèmes de protection sociale continentaux de lutter efficacement contre ces nouvelles inégalités de trajectoires.

La contribution de CAIRE et KARTCHEVSKY revient justement sur cette notion de *flexicurité*. Ils tentent d'en expliciter le sens et d'en délimiter les domaines d'application pour faire ressortir les enjeux et conflits potentiels. Ils montrent que le problème initial est la flexibilité induite par les mutations de l'appareil productif à laquelle les travailleurs doivent s'adapter. Face à cette

flexibilisation, source d'insécurité plus forte pour les salariés, l'enjeu est d'arriver à concilier flexibilité accrue et nouvelle sécurité professionnelle. Cela passe par une action sur trois domaines : l'emploi, la formation et la protection sociale. FRIOT présente et analyse enfin la proposition de la CGT de « sécurité sociale professionnelle », qui consiste à transférer les droits salariaux de l'emploi à la personne. Il s'agit alors d'attacher à la personne du salarié un contrat de travail qu'il conserverait tout au long de sa vie, du moment de ses études, jusqu'à sa retraite, par delà les changements éventuels d'employeurs. L'auteur souligne d'abord que cette proposition s'inscrit dans la logique de la construction de la sécurité sociale en France. Il décortique ensuite le dispositif en mettant l'accent sur les difficultés posées et montre enfin que, derrière le même vocable, les propositions de la CGT et celle de CAHUC et KRAMARZ s'opposent radicalement, puisque dans le dernier cas il s'agit de renforcer le marché du travail et de libérer à la fois l'entreprise et le salarié alors que la proposition de la CGT aboutit au contraire à la suppression du marché du travail et au renforcement de la logique française tripartite de protection sociale entre l'État, les employeurs et les salariés.

TOME 2 : POLITIQUES

L'intérêt soutenu et croissant de la communauté scientifique pour la problématique des inégalités tranche avec la relative passivité des gouvernements. En témoigne l'érosion de l'instrument traditionnel de la lutte contre les inégalités : l'impôt progressif. Toutefois, les préoccupations d'équité ne sont pas absentes des objectifs de politique publique. Elles sont désormais ciblées ce qui suppose, au préalable, de repérer, parmi les manifestations des inégalités en économie sociale, quelles sont celles qui, étant considérées comme particulièrement injustes, sont associées à des dispositifs correctifs. Dès lors, il convient d'apprécier le bien fondé de ces dispositifs, leurs impacts (au regard des inégalités combattues mais aussi de l'efficacité économique), ou encore leur caractère lacunaire, nécessitant alors que l'action volontaire et politique ne soit pas laissée aux seules mains de l'État.

5. Économie sociale : moyens de lutte contre les inégalités ?

Les actions volontaires visant à lutter contre les inégalités n'ont pas toujours été à l'initiative des États, tel l'associationnisme (voie alternative au capitalisme pour produire autrement, équitablement) qui s'est développé au XIX^e siècle contre les politiques libérales des gouvernements en France ou au Royaume-Uni. De nos jours, suite au constat du retrait des États-providence, qui dans la deuxième moitié du XX^e siècle s'étaient engagés dans des politiques redistributives plus keynésiennes, d'aucuns en appellent de nouveau aux acteurs associatifs pour réduire les inégalités. De manière plus nuancée, les deux contributions de ce chapitre se rejoignent sur le constat des faiblesses structurelles de

l'économie sociale à assurer une régulation originale, autre que marchande, sans l'appui ou la reconnaissance de l'autorité publique. Si les États se désengagent, ne sont plus « providence » ou sociaux, il faut néanmoins qu'ils acceptent d'endosser le rôle d'autorité de gouvernance.

Traitant du commerce équitable, CHANTEAU s'attache à démontrer comment depuis le XIX^e siècle des agencements institutionnels changeant les règles capitalistes soit de la libre entreprise, soit du libre échange, ont cherché à réduire les inégalités *ex ante* (en modifiant la formation des prix et des revenus) et non pas *ex post* (avec redistribution des revenus). Cela l'amène à caractériser trois formes institutionnelles de commerce équitable : la forme associationniste du XIX^e siècle (bénéficiant aux consommateurs pauvres), la forme inter étatique des années 1970 (bénéficiant aux États pauvres) et l'actuelle forme sectorielle (bénéficiant aux producteurs pauvres). Cette dernière initiative affronte une crise de développement, en partie du fait de l'offensive commerciale des multinationales ; d'où l'enjeu des certifications ou référentiels « commerce équitable » que seuls les États pourraient garantir.

FRAISSE, LHUILLIER et PETRELLA posent également la question du rôle spécifique des actions associatives dans la lutte contre les inégalités dans un autre domaine, celui de l'accueil des jeunes enfants, et à l'échelle des départements où beaucoup d'acteurs interviennent : communes, CAF, Conseils généraux et État. Il apparaît que le secteur associatif participe d'abord à une délégation devenue classique du secteur public vers le secteur privé, mais aussi à une diversification de l'offre. Les associations se révèlent source d'innovations, tant dans le type d'accueil que dans le type de gestion, permettant effectivement l'accès aux services de garde à des publics défavorisés (ex : parents employés en horaires atypiques). Néanmoins, leur réelle capacité à réduire les inégalités reste ambivalente, car ces associations accueillent souvent aussi les catégories les plus favorisées (ex : les deux parents travaillent). Les auteurs préconisent alors une prise en compte par les pouvoirs publics de la spécificité des fonctionnements associatifs dont les innovations ne sont pas soutenues, alors qu'elles peuvent améliorer la performance générale du secteur en termes d'accès égalitaire à la garde d'enfants.

6. Les inégalités dans la sphère domestique : famille et « care »

Les politiques de la famille prennent la forme d'incitations – fiscales le plus souvent – ou d'investissements – équipements de garde ou de soins collectifs. Ces politiques peuvent être discutées au regard des objectifs affichés, en particulier la conciliation emploi/famille et donc l'égalité d'accès à l'emploi des femmes et des hommes. Or, il est une activité traditionnellement féminine, longtemps confinée dans la sphère domestique et qui risque, au nom de la création d'emplois invoquée par exemple par le « Plan BORLOO », de justifier la

précarité des femmes employées à temps partiel : l'aide à domicile auprès des personnes âgées. Les deux derniers textes du chapitre traitent de la professionnalisation de cette activité de *care*.

En se penchant sur la distribution des revenus à l'intérieur des ménages, LEGENDRE et THIBAUT remettent fortement en question l'existence d'une « prime au mariage » incitative dans la fiscalité française. De fait, en procédant par microsimulation, ils montrent que le gain du mariage est d'autant plus important que la distribution des revenus est inégalitaire au sein du ménage et le revenu total élevé (avec un seuil). Or, les concubins étant plus nombreux parmi les ménages à faible niveau de vie et à faible dissymétrie des apports monétaires, le gain effectif du mariage reste modique pour eux. La « prime au mariage » est substantielle quand l'un apporte le revenu du ménage et l'autre investit dans la sphère domestique non rémunérée. Dans la deuxième contribution du chapitre, EYDOUX revient justement sur les inégalités cachées au sein du ménage. Les théories de la justice ou les outils statistiques ne semblent s'inquiéter que des inégalités entre femmes et hommes observables hors de la sphère privée, et restent donc « aux portes de la famille ». L'auteure esquisse alors une lecture institutionnaliste des politiques sociales nécessaires pour lutter contre les inégalités de genre, qui, en reprenant le concept de SEN, passent par l'extension des *capabilités* des femmes.

Dans cette optique, l'ambition de THÉVENON est bien de caractériser les politiques sociales – familiales – en lien avec les inégalités de genre dans l'emploi. Procédant par analyse de données multifactorielles, sur bases de données de l'OCDE de 2007, l'auteur met en évidence le positionnement institutionnel de la France plutôt du côté des pays nordiques, opposé aux pays anglo-saxons et sud-européens, du fait de revenus plus « sécurisés » et d'une meilleure couverture des services de garde des enfants de moins de 3 ans. Autre résultat intéressant : la ségrégation professionnelle des femmes augmente avec le coût des services de garde, comme si, inversement, un faible coût ouvrait aux femmes l'accès à un plus grand éventail de professions.

Les deux contributions suivantes portent sur les activités de garde ou de soins – *care* – traditionnellement dévolues aux femmes dans la sphère privée et, depuis peu, considérées comme gisement possible d'emplois de service rémunérés. Les deux contributions traitent plus spécifiquement des services de soins aux personnes âgées. JANY-CATRICE et RIBAUT s'attachent à montrer que la professionnalisation de ces services, où la part du relationnel est cruciale, ne va pas de soi. Or, selon les auteurs, sans objectivation des qualifications, point de création de « vrais emplois » à espérer. Ils insistent sur le cas des femmes employées précaires dont le mandat est flou, le service étant non professionnel (contrairement à un médecin dans un domaine pas si éloigné) et sur mesure (contrairement à une femme de ménage dont le service est générique). D'une

certaine façon, en adoptant une démarche conventionnaliste, MESSAOUDI répond sur le caractère nécessaire mais non suffisant de l'objectivation professionnelle du travail dans l'aide à domicile. Il repère trois conventions de qualité offrant aux acteurs des règles communes d'évaluation pour se coordonner. La première, fondée sur le travail des gérontologues, mesure la perte d'autonomie des personnes et définit ainsi leurs besoins. La deuxième, fondée sur les accords de branche, porte sur la spécialisation des emplois. Et la dernière, fondée sur les compétences relationnelles attendues par les usagers, complète les deux premières conventions plus objectivées, mais qui ne peuvent suffire étant critiquées pour leur caractère exclusivement administratif et sanitaire.

7. Politiques d'égalités des chances en éducation

De la fin du XIX^e siècle jusqu'à nos jours les systèmes éducatifs ont été transformés en profondeur, dans le sens d'une démocratisation de l'enseignement et d'une réduction des inégalités. Cependant, les progrès dans l'accès au savoir et au diplôme s'accompagnent de nouvelles formes d'inégalités des chances et n'empêchent pas l'existence d'un déclassement pour les jeunes générations. Or, on sait que le niveau d'études et l'insertion initiale sur le marché du travail pèsent durablement sur la suite de la carrière. La réflexion sur les politiques d'égalité des chances en éducation à laquelle ces trois textes contribuent est donc plus que jamais d'actualité.

Pour mieux lutter contre les inégalités d'aujourd'hui, il est important de bien voir le chemin déjà parcouru. À ce titre, la contribution de DIEBOLT, JAULGRAMMARE et SAN MARTINO propose un retour historique passionnant sur la première grande étape de démocratisation de l'enseignement en France, à la fin du XIX^e siècle. Les auteurs s'interrogent sur le véritable impact des lois Ferry de 1880 sur le développement de la scolarisation et montrent qu'en réalité, l'enseignement primaire s'était fortement développé avant même le vote de ces lois qui n'auraient fait qu'institutionnaliser la généralisation de l'enseignement primaire déjà bien engagée. Selon eux, il y aurait donc eu convergence entre les départements français, même sans les lois Ferry, ce qui relativise le rôle moteur de l'État dans ce domaine.

Avec l'article de PLASSARD et TRAN on revient aux politiques actuelles de gestion et de réforme des systèmes éducatifs. Les auteurs montrent qu'après toute une période où le pilotage par les moyens était privilégié, on va maintenant de plus en plus vers un pilotage par les résultats ou *accountability* qui là aussi tend à réduire le rôle de l'État. En effet, la logique de cette nouvelle politique éducative (qu'ils analysent plus particulièrement à partir de l'exemple des États-Unis) consiste seulement, pour le niveau central, à fixer des standards et diffuser l'information sur les performances des différents établissements, charge à eux ensuite de mettre en œuvre de façon décentralisée des politiques

d'amélioration de leurs scores. Les résultats de ce système sont ensuite discutés d'un point de vue théorique et empirique.

Enfin, la contribution de LECLERCQ et MARIC offre un bon exemple d'une politique éducative conduite au niveau local : ils décrivent en effet la politique de lutte contre l'inégalité des chances à l'université de Reims. Préalablement, ils proposent une relecture de la question de l'égalité des chances en éducation à l'aune des différentes théories de la justice, puis mettent en avant que la focalisation récente, en sciences sociales, sur la question des parcours, conduit à relativiser le poids des déterminants sociaux et à mettre l'accent davantage sur les choix et les responsabilités individuels.

8. Inégalités sociales et inégalités d'accès aux soins

La santé est un domaine où les inégalités sont nombreuses mais où paradoxalement elles semblent peu visibles aux yeux même de ceux qui en sont le plus victimes. Ainsi, la croyance selon laquelle la maladie choisit ses victimes au hasard semble très développée alors que la mise en avant de l'existence d'un gradient social en matière de santé est aujourd'hui bien documentée. Les inégalités de mortalité où de morbidité ne sont pas naturelles. Elles sont liées à la position sociale des individus et la stratification sociale se manifeste aussi dans les corps. Ces inégalités sociales de santé font dorénavant l'objet de nombreuses analyses cherchant à identifier les causes de la dégradation de l'état de santé pour mieux éclairer la politique publique. La littérature sur le lien entre santé et travail en offre l'une des illustrations les plus dynamiques.

Le phénomène de « souffrance au travail », se manifestant par des maladies physiques (le mal de dos est le plus cité) comme psychique (stress), peut être vu comme conséquence des nouvelles formes d'organisation du travail. À partir de données issues de l'enquête décennale santé 2003, DIZIERE, VENTELOU et VERGER mesurent l'impact des conditions de travail sur le risque d'une dépression. L'étude met en avant le rôle d'un cumul de contraintes (charge mentale, contraintes horaires ou physico-chimiques, actuelles et passées, etc.) sur la dépression des hommes, les femmes ayant d'autres causes de dépression que le travail. L'un des enjeux de ce type d'analyse est de mesurer le rôle de l'entreprise dans la mauvaise santé des individus. Dans un tel cas, il est difficile de faire reporter une partie du coût de la maladie sur l'assuré social qui devrait assumer financièrement son comportement à risque. Une conclusion analogue peut être tirée si l'on met en avant l'existence d'un déterminisme social des individus. Le travail de DEVAUX, JUSOT, TRANNOY et TUBEUF s'inscrit dans cette perspective en insistant sur le rôle du milieu social dans les inégalités de santé. À partir de l'enquête SHARE, les auteurs soulignent le rôle de la profession des parents sur l'état de santé des enfants devenus adultes. Ce résultat suggère l'existence d'une inégalité des chances en matière de santé où l'origine

sociale transmet des comportements liés à la santé. Il plaide pour un renforcement des politiques d'éducation à la santé et notamment d'éducation des mères.

Les individus les plus défavorisés socialement sont aussi ceux dont la santé est la plus dégradée. L'objectif de (r)établissement d'une égalité des chances peut alors se matérialiser par un effort spécifique en matière de prévention à orienter vers les plus démunis. Or, comme le montrent VIDEAU et VENTELOU, la façon dont sont rémunérés les médecins français (paiement à l'acte) est défavorable aux actions de préventions envers les plus démunis. La modélisation de l'offre de prévention des médecins libéraux dans le cadre d'un double arbitrage travail/loisir et nombre de consultations/durée de consultations met en avant l'effet négatif sur la durée de consultation d'un paiement à l'acte. Or, une consultation courte sacrifie la prévention. Les simulations effectuées confirment la supériorité d'un paiement à la capitation pour promouvoir les actions en prévention profitant aux plus démunis.

La couverture maladie universelle complémentaire (CMUC) constitue l'instrument majeur dont s'est dotée la politique publique pour lutter contre les inégalités d'accès aux soins. Elle répond aux effets de la multiplication des barrières tarifaires entretenue par cette même politique publique (durcissement du ticket modérateur) conduisant les malades à faible revenu à un renoncement aux soins pour raisons financières. En offrant une protection spécifique aux plus démunis, permettant que la santé soit un bien accessible au plus grand nombre, la CMUC peut être interprétée comme une inégalité acceptable. Pour autant, cette légitimité est vulnérable à l'existence d'un effet de seuil puisque la CMUC est attribuée sur plafond de ressources. La comparaison multi critères (sociaux comme sanitaires) menée par LEGAL entre la population visée par la CMUC et celle juste au dessus du seuil est alors source d'enseignements. L'auteure montre que les deux populations, sans être totalement identiques, ont sensiblement les mêmes caractéristiques. Le seuil peut ainsi paraître largement illégitime et donc socialement injuste. La politique publique semble avoir pris conscience de ce problème en instituant une aide à l'acquisition d'une couverture complémentaire pour les personnes qui dépassent le seuil CMUC de + 15% puis plus récemment de + 20%. DOMIN et GINON proposent une analyse de ce dispositif en le reliant aux mesures récentes concernant la protection sociale complémentaire. L'analyse economico-juridique proposée montre que cet ensemble de dispositifs fait système. Il s'appuie sur des techniques incitatives accordant des avantages fiscaux et sociaux qui ne vont pas dans le sens d'une réduction des inégalités. Ainsi, les nouvelles dispositions relatives aux « contrats responsables » encouragent les contrats collectifs (les « mutuelles d'entreprise » notamment) qui profitent déjà aux mieux protégés.

Les innovations pratiquées par des compagnies d'assurance santé complémentaires ne sont pas sans effet sur les inégalités en santé. Ainsi, une disposi-

tion récente visant à instaurer une franchise cautionnée peut pénaliser les plus malades. Dans ce dispositif de sélection des risques, la prime d'assurance est composée d'une cotisation (classique) et d'une caution qui n'est reversée que si l'assuré n'a pas connu d'épisodes de morbidité. ALARY et BIEN livrent une étude de ce mécanisme assurantiel qui ne se justifie socialement que par sa prétention à combattre l'aléa moral *ex ante* en santé (le moindre effort de prévention en présence d'assurance). Le modèle étudie dans quelle mesure, la franchise cautionnée est une incitation financière à réduire les dépenses de santé en prévenant un défaut de prévention.

Les grands bouleversements de l'industrie pharmaceutique à la suite de l'expiration d'un nombre croissant de brevets ont également des conséquences en termes d'inégalités de santé en renchérissant leurs prix. En France, le prix des médicaments non remboursables est élevé et augmente fortement, encourageant les firmes pharmaceutiques à dégager (« délistier ») leurs molécules de la réglementation publique. Comme le soulignent ABECASSIS et COUTINET, le nouveau marché de l'automédication qui se construit, active une logique de bien privé chez les consommateurs et développe les stratégies commerciales chez les offreurs, ce qui conduit à modifier les représentations de l'ensemble des acteurs.

9. Politiques de réduction des inégalités dans l'emploi

Le champ de l'emploi est certainement celui où la question de la lutte contre les inégalités s'avère la plus cruciale. D'une part, parce qu'à défaut de pouvoir garantir un droit à l'emploi pour tous, il convient d'assurer les conditions de l'égalité à et dans l'emploi. D'autre part, parce que les inégalités d'accès à l'emploi peuvent engendrer des cumuls d'inégalités (dégradation de l'état de santé, pauvreté associée au statut de retraité, etc.). Ainsi, il convient d'évaluer les politiques de l'emploi, au regard de deux objectifs souvent opposés : l'efficacité et l'égalité.

Le texte de CHECCAGLINI montre que les difficultés de certains individus sur le marché du travail peuvent s'interpréter comme un problème de coûts d'accès au marché du travail et donc comme des « échecs de marché » liés à des configurations institutionnelles et organisationnelles particulières, au-delà de leurs caractéristiques individuelles intrinsèques. Dans cette optique, les politiques publiques de l'emploi sont considérées comme des structures de gouvernance et leurs effets doivent être évalués en sortant d'une approche strictement économique pour tenir compte des coûts de transaction économiques mais aussi politiques.

Le texte de LE CLAINCHE porte sur deux dispositifs clefs au regard de l'insertion des travailleurs précaires : le CES (Contrat Emploi Solidarité) et le CIE (Contrat Initiative Emploi). L'originalité de cet article est qu'il en propose, à partir d'une analyse statistique mobilisant des questions subjectives, une éva-

luation fondée sur les « conditions de vie » des bénéficiaires. L'auteure met en évidence une augmentation du « bien être » (optimisme, satisfaction, etc.) des bénéficiaires qui s'explique par une amélioration de leurs situations mais aussi par des phénomènes d'adaptation au statut de précaire. Elle souligne toutefois que certaines catégories, les seniors et les handicapés, ne sont pas touchées par cette amélioration. Il peut alors apparaître opportun, dans le cadre de l'analyse des politiques de lutte contre les inégalités, de s'intéresser aux dispositifs spécifiques mis en place à destination de ces personnes. Tel est l'objet d'étude proposé par FANJEAU qui porte sur les pratiques de discrimination positive à l'égard des handicapés (imposant aux entreprises un quota correspondant à 6% de leur effectif). S'appuyant sur une enquête qualitative menée auprès d'entreprises et de bénéficiaires, le texte conclut aux effets positifs de ces mesures. Toutefois, l'existence d'inadéquations entre poste et formation, d'une part, et entre poste et handicap, d'autre part, souligne, selon l'auteure, que ces dispositifs sont insuffisants pour garantir les conditions de l'égalité pour les personnes handicapées.

Les handicapés ne représentent pas la seule catégorie de personnes, victimes potentielles de discrimination, à bénéficier de dispositifs d'insertion spécifiques, tel est le cas également des femmes. Sur ce sujet, le texte de CHARBEAU et DE LARQUIER contribue à éclairer la question de l'égalité professionnelle en faisant pénétrer le lecteur au cœur d'une politique d'égalité mise en place par un grand groupe industriel français. Dans un secteur où les femmes sont sous représentées (segmentation horizontale et verticale), l'étude menée à partir des données d'entreprise souligne les bienfaits des mesures mises en place (augmentation de la mobilité, réduction de l'écart salarial, etc.). Toutefois, elles demeurent insuffisantes pour instaurer les conditions d'une vraie égalité. Ainsi, l'existence de critères, pourtant considérés comme « acceptables », contribuent à freiner les carrières féminines et à instaurer un « plafond de verre », parce qu'ils favorisent notamment les travailleurs à temps plein ou les travailleurs mobiles.

Les deux articles suivants ont en commun de s'intéresser aux effets pervers de politiques dont le but est de réduire les inégalités et qui vont, avoir comme effet paradoxal de les renforcer. BADAN, BONVIN et MOACHON, tout d'abord, se penchent, à partir d'une enquête qualitative menée auprès de demandeurs d'emplois et d'intermédiaires du marché du travail, sur les politiques d'insertion menées en Suisse à destination de trois catégories de chômeurs : les femmes avec enfants, les jeunes et les seniors. Les auteurs insistent sur les préjugés qui frappent ces sous populations accusées d'être moins motivées (les femmes et les jeunes) ou moins productifs (les seniors). Il s'ensuit que les politiques d'emploi à destination de ces catégories, parce qu'elles s'appuient sur l'employabilité, vont renforcer ces mêmes préjugés : en insistant sur la responsabilité individuelle (augmentation des contrôles des chômeurs féminins et jeunes) ou en in-

sistant sur la déqualification (dispensant les seniors de recherche d'emploi). LE PAGE s'intéresse lui aux politiques d'emploi à destination des non qualifiés. Celles-ci se fondent largement sur l'hypothèse selon laquelle le chômage résulte des entraves faites au marché et conduisent notamment à instaurer des baisses du coût du travail ou à augmenter la flexibilité. Or, ces politiques, en aboutissant à une modération salariale et en augmentant l'incertitude, vont être néfaste pour la productivité et donc pour l'emploi. De ce fait, la situation des non qualifiés va se dégrader et produire le résultat inverse de celui annoncé par la politique publique.

Au total, ces Actes, composés de la cinquantaine de communications disponibles au moment de leur édition et ayant reçu un avis positif du comité éditorial – parmi les 71 prévues au programme du colloque –, par la diversité des travaux qu'ils rassemblent, illustrent le fait que les inégalités constituent une des problématiques clefs de l'économie sociale. La richesse des thématiques abordées permet ainsi de parcourir les principaux champs de l'économie sociale en mettant en lumière autant de manifestations des inégalités qui ne manqueront pas d'interpeller le chercheur en sciences sociales, tout comme le décideur politique ou le « simple » citoyen. Parallèlement, la diversité des approches proposées, dans le champ théorique – en mobilisant de nombreux courants de pensées en économie mais jetant également les bases d'un rapprochement avec d'autres disciplines telles que la philosophie politique, le droit ou la sociologie – et dans le champ empirique – grâce à des enquêtes quantitatives et qualitatives – souligne la richesse et la pertinence des analyses mettant en avant le rôle des institutions dans la compréhension de ces inégalités.

Philippe Batifoulier, Ariane Ghirardello,
Guillemette de Larquier et Delphine Remillon